



« **Le Chabot** »

Association de Protection des Rivières Ariégeoises

Commémoration de la mort de Rémi Fraisse
26 octobre 2024

Les violences policières sont la partie dramatiquement visible d'un iceberg qui s'appelle « Lutte à mort pour que rien ne change ».

Cette violence d'état n'existe pourtant pas dans le droit. Pour pouvoir la pratiquer et la justifier, l'état a donc de tous temps mis en place une communication visant à faire croire que la contestation de ses choix vient de divers ennemis de l'intérieur, ultra-gauche, ultra-radicalisés, ultra-violents.

Cette rhétorique est reprise et amplifiée par une presse complaisante.

On applique alors – ou l'on crée – tout un arsenal de lois répressives jusqu'à l'absurde mais surtout liberticides.

Manuel Valls, 1^{er} ministre au moment de la mort de Rémi, affirmait devant l'assemblée nationale en 2015 : « *La sécurité est la première des libertés* », citation qui serait issue de la déclaration des droits de l'homme de 1789. Et il n'était ni le 1^{er} ni le dernier à l'utiliser sous cette forme.

Mais écoutons là-dessus Robert Badinter en 2004 : « *Dans le discours politique actuel, le terme de sécurité est magnifié. On proclame que c'est la première des libertés. On entretient ainsi la confusion. Car ce qui est consacré dans la Déclaration des droits de l'homme, c'est la sûreté, c'est-à-dire l'assurance, pour le citoyen, que le pouvoir de l'État ne s'exercera pas sur lui de façon arbitraire et excessive. Le droit à la sûreté, c'est la garantie des libertés individuelles du citoyen.* »

Et paf.

Mais à ce schémas, il manque une couche.

Car à Sivens, comme plus tard à sainte Soline mais également en Ariège et partout sur la planète en fait, ce qui est contesté avant tout est l'accaparement de l'eau par l'agro-industrie. Le dérèglement climatique met diverses ressources en tension : métaux, hydrocarbures, céréales, eau, mais aussi cours d'eau et surfaces agricoles.

En France, les tensions autour de l'usage et du partage de l'eau ont commencé : L'agro-industrie ne veut rien céder et l'état, au lieu de faire le choix de l'intérêt général au bénéfice des générations futures, a fait le choix de protéger – même au prix de la vie des citoyens - des intérêts privés au détriment de l'environnement.

Malgré cette collusion État-agro-industrie, les principaux bénéficiaires de ce système réclament plus d'avantages, entraînant avec eux ceux qui y participent mais le subissent plus qu'ils n'en profitent.

Des autoroutes et des nationales sont bloquées, des péages sont ouverts.

Des arbres sont abattus et tronçonnés le long des autoroutes pour stopper les véhicules.

Des camions qui importent des produits étrangers sont dévalisés.

L'accès à des centrales nucléaires ou des dépôts de carburant sont bloqués.

Des super-marchés sont aspergés de lisier et des centaines de remorques de fumier et de déchets sont déversées devant des préfectures ou les locaux d'associations de protection de la nature.

L'inspection du travail de Carcassonne ou les bureaux de l'OFB de Brest sont incendiés devant la police passive.

Les foudres de l'État sont-elles tombées ?

« *Des blocages ont lieu mais il n'est pas question de venir empêcher cette expression de revendication* », déclare la porte-parole du gouvernement.

« *On ne répond pas à la souffrance en envoyant des CRS* », affirme Gérald Darmanin dans un élan d'une opportune hypocrisie.

L'impunité des blocages et dégradations de février 2024 est totale.

En revanche, arrachez 1000 mètres carré de maïs transgénique, déployez une banderole devant le siège de Total, jetez du concentré de tomate sur la Joconde ou protestez contre la destruction d'une zone humide et vous serez canardés, gazés ou vous prendrez du ferme. Ou vous serez tués.

L'État utilise d'autres moyens plus discrets pour dissuader la contestation :

- L'assignation à domicile avec pointage,
- L'interdiction de séjour dans certain département,
- La « Cellule Déméter » de la gendarmerie, créée en 2019 à la demande de la FNSEA, pour lutter contre l'agribashing dont ferait l'objet le monde agricole et qui ne sert qu'à protéger l'agro-industrie.
- Le « Contrat d'engagement républicain », par lequel l'état s'assure que les associations recevant une subvention publique ou bénéficiant d'un agrément – ce qui est le cas du Chabot - respectent les principes de liberté – égalité – fraternité et s'abstiennent de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Heureusement, le droit peut devenir un outil de justice pour les victimes et combattre la violence. L'État fait du droit un outil répressif : il le façonne pour conserver le pouvoir, permettre la violence, voire pour empêcher que les violences policières ne soient poursuivies. Malgré cela, les juges reconnaissent parfois l'état de nécessité de nos actions et annulent des décisions destructrices.

Les tendances de ces derniers mois sont néanmoins inquiétantes :

- Les majorités successives favorisent la montée de l'extrême droite quand elle ne reprennent pas leurs propositions,
- le nouveau ministre de l'intérieur est un butor dont le projet ministériel se résume en trois points (je cite) : « ...rétablir l'ordre, rétablir l'ordre, rétablir l'ordre. ».
- le gouvernement précédent a décidé durant l'été de permettre la création de retenues collinaires sur des zones humides, décisions attaquées en justice par plusieurs associations de protection de la nature...

Mon pauvre Rémi, nous ne t'oublions pas. Mais l'État, lui, n'a rien appris de ta mort.

Pour finir, j'évoquerai le physicien Aurélien Barrau :

La violence n'est pas de bloquer un rond point ou de peindre un Airbus en vert.

Non, la vraie violence est la destruction systématique du vivant, cette extinction de masse en cours, la destruction insensée des milieux et ce suicide collectif qui nous est imposé.

Alors, nous continuons à lutter car nous n'avons pas le choix.